



Maintenir de bonnes relations de travail

Pour votre emploi actuel ou futur, il est important de maintenir de bonnes relations de travail avec votre employeur, vos collègues et vos différents partenaires. Cela aura des impacts sur la façon dont la qualité de votre travail est perçue et cela pourrait avoir des répercussions sur votre réputation professionnelle.

L'importance du réseautage

Le réseautage est particulièrement important dans les petites communautés, comme celles du Yukon. Les occasions d'emploi, de projet ou de partenariat naissent souvent de discussions ou de rencontres informelles. Le bénévolat, les activités sociales et sportives,

les cours et les événements professionnels sont d'excellents moyens de tisser des liens avec vos collègues et vos concitoyens.

La résolution de conflit

Certaines situations conflictuelles peuvent créer de la tension ou de l'inconfort et il est préférable d'y voir rapidement avant qu'elles ne s'aggravent. La capacité à gérer les conflits est une compétence professionnelle souvent appréciée en milieu de travail. Voici quelques conseils :

- Aborder la personne concernée à un moment approprié;
- Ne pas porter d'accusation en présentant votre point de vue (utiliser le « je », plutôt que le « tu »);
- Utiliser un langage ouvert et empathique;
- Éviter de prêter des intentions, des opinions ou des pensées à votre interlocuteur;
- Tenter de comprendre le point de vue de l'autre, même si vous n'êtes pas d'accord;
- Mettre en valeur la relation plutôt que d'insister sur les détails de la situation;
- Informer votre superviseur de la situation si le conflit persiste.

L'entretien de bonnes relations après une démission

Il est possible que votre emploi ne vous convienne pas ou qu'une offre plus intéressante vous soit offerte. Dans tous les cas, il est important de préserver une bonne relation avec votre employeur. Voici quelques façons de faire :

- Aviser votre employeur avant vos collègues si vous avez l'intention de démissionner et avant de donner ses coordonnées comme référence à un employeur potentiel;
- Donner un avis de démission par écrit et un délai raisonnable avant de quitter votre poste (au moins deux semaines ou selon le contrat de travail);
- Si possible, tenter de rendre service à votre employeur jusqu'à ce qu'une nouvelle personne soit embauchée;
- Compléter, autant que possible, les tâches et les projets en cours, ou du moins, préparer le terrain pour votre remplacement;
- Éviter de parler en mal de votre milieu de travail;
- Remercier votre employeur et vos collègues.